



PACK Employeur

Fiche Produit



Le contentieux social est une véritable menace pour les entreprises. Licenciement sans cause réelle et sérieuse ou abusif, discrimination, harcèlement sont le quotidien des conseils de prud'hommes.

Les obligations en matière de sécurité et de prévention des risques psychosociaux deviennent de plus en plus lourdes et difficiles à mettre en œuvre pour les entreprises. Le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux ont bouleversé l'environnement de travail, créant de nouveaux risques pour les employeurs et de lourds enjeux en termes de réputation.

» LE PACK EMPLOYEUR EST LA SOLUTION POUR PROTEGER LE PATRIMOINE ET LES RESPONSABILITES SOCIALES DE L'ENTREPRISE.

Qui est assuré ?

Le PACK Employeur permet de protéger, suite à la mise en cause de leur responsabilité du fait d'une violation sociale réelle ou alléguée :

- Le souscripteur et chacune de ses filiales, réalisant un chiffre d'affaires jusqu'à 100 millions € et ayant jusqu'à 200 employés,
- leurs dirigeants personnes physiques, salariés ou non,
- les employés, quel que soit leur statut (CDI, CDD, intérimaire, stagiaire, temps plein, temps partiel...).

Qui peut faire la réclamation ?

Les mises en cause peuvent venir de l'interne (**dirigeants, employés**), de l'externe (**postulants à l'emploi, fournisseurs ou clients** de la société souscriptrice invoquant un harcèlement ou une discrimination) ou encore de tout **organisme, association ou autorité administrative** ayant intérêt à agir (CNIL, syndicat...).

POINTS FORTS

- » Une expérience de plus de 15 ans en France en assurance employeur
- » Des limites de garanties adaptées à la taille des entreprises
- » Des garanties additionnelles incluses dans la limite de 100 000 €
- » Une démarche simplifiée en ligne

Quelles sont les violations sociales qui déclenchent la garantie ?

Il s'agit de toute violation, réelle ou alléguée, de la réglementation applicable aux relations de travail, quelles que soient les sources de cette réglementation française ou étrangères, à condition qu'elle soit commise pendant la période d'assurance du contrat.

PACK Employeur

Fiche Produit



Par exemple :

- toute discrimination, quel que soit son fondement ou son objet,
- tout harcèlement sexuel ou moral
- toute rupture abusive
- tout refus abusif d'emploi ou de promotion
- tout propos diffamatoire,
- toutes représailles envers un employés (ex : suite à sa mise en grève ...)

Quelles sont les garanties principales du PACK Employeur ?

Le PACK Employeur propose un large éventail de garanties adaptées aux PME et ETI et prend en charge :

- Les **Frais de défense** de l'employeur devant les juridictions prud'homales, civiles, administratives ou pénales
- Les **Dommmages et intérêts** en cas de condamnation,
- Les **Frais additionnels** tels que prévus au contrat liés à l'atteinte à la réputation et l'e-réputation, au besoin d'enquêteur privé, au remplacement éventuel d'un dirigeant de droit, au soutien psychologique, au recours à la médiation ainsi qu'en cas de séquestration ou violence sur le lieu de travail dans la limite de 100 000 euros pour l'ensemble de ces garanties par période d'assurance.
- La **faute inexcusable** de la société souscriptrice du fait du harcèlement d'un employé dans la limite de 50% du montant de garantie prévu au contrat).

